

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE PARIS 7

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.613-1 et D.613-6 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme NADA MAALOUF, née le 15 février 1968 à KFARTEIR (LIBAN), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 7 juillet 2014 une thèse portant sur le sujet suivant : Empreinte maternelle et dépression féminine à l'épreuve du contexte Libanaise,

préparée au sein de l'école doctorale RECHERCHES EN PSYCHANALYSE, devant un jury présidé par CHRISTIAN HOFFMANN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de HOURIYA ABDELOUAHED, MAITRE DE CONFERENCES, JEANNETTE DACCACHE, MAITRE DE CONFERENCES, RAJAA STITOU, MAITRE DE CONFERENCES, JEAN-MICHEL VIVES, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ;

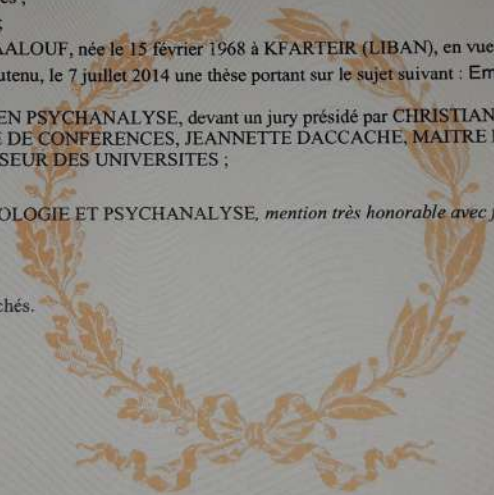
Vu la délibération du jury ;

Le **DOCTORAT DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHANALYSE**, *mention très honorable avec félicitations*

est délivré à **Mme NADA MAALOUF**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Paris, le 28 septembre 2015

Le titulaire

La Présidente

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

